

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

PARC DES ECUREUILS

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale EUROGAL

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Alexandre SCAPPATICCI

RCS / SIRET 

4	0	1	8	8	6	7	1	8	0	0	0	3	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	Terrain d'assiette : 35 129 m <sup>2</sup> (3,5 ha) Surface de plancher créée : 14 040 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de Parc des Ecureuils est un projet de renouvellement urbain sur l'ancien site de la Caisse d'Epargne, qui a fait l'objet d'une procédure de cessation d'activité avec la DREAL.

Ainsi, le projet de renouvellement urbain consiste en la démolition du bâtiment existant, qui a une emprise au sol de 4 000 m<sup>2</sup> environ, pour construire 7 bâtiments d'activités, d'une surface de plancher totale de 14 000 m<sup>2</sup> environ. Cela représente donc la création de 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Les bâtiments accueilleront des activités non définies à l'heure actuelle, dans un environnement paysager et arboré, avec une offre plus adaptée à la demande actuelle (environnement de travail qualitatif, volumes des activités, ...).

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de répondre aux enjeux de développement économique de l'agglomération lyonnaise, sans artificialiser des espaces agricoles ou naturels.

Le projet de renouvellement urbain présente l'objectif d'accueillir 200 emplois environ, sur une surface totale de 14000m<sup>2</sup> environ.

Ces objectifs s'inscrivent dans la politique de développement économique de Rillieux-la-Pape, dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (ou PADD) affiche clairement l'objectif de poursuivre le renouvellement des zones d'activités (Perica) dont fait partie le présent projet. Il s'agit ainsi de permettre l'implantation de nouvelles activités en renouvellement sur les fonciers actuels et de renforcer leur attractivité.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le site, anciennement exploité par la Caisse d'Epargne pour une activité d'installation classée pour la protection de l'environnement, fait l'objet d'une procédure de cessation d'activité pour le bâtiment qui intéresse le présent projet. Une campagne d'investigation de pollution des sols a été réalisée en 2017 et ont permis de mettre en évidence l'absence de risque pour la santé humaine. Des préconisations ont été établies en cas d'excavation des déblais pollués par des hydrocarbures. Suite à la démolition du bâtiment et à l'abattage des arbres, déjà réalisés, la construction des nouveaux bâtiments et l'aménagement des espaces paysagers seront engagés.

Les engins de chantier accèderont au site depuis la rue Pierre Fallion, sans aménagement supplémentaire.

Les travaux de construction s'effectueront hors des zones circulées, hormis pour la reprise des accès existants afin de limiter les impacts sur le fonctionnement du système viaire actuel.

Des mesures de protection seront prises lors du déroulement du chantier afin de maîtriser et réduire les impacts sur l'environnement : pose de la base de vie sur une surface imperméabilisée, balisage, gestion des déchets de démolition, ....

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet du Parc des Ecureuils a pour objectif d'accueillir environ 200 emplois.

L'exploitation du site (déplacements générés par les emplois, nuisances, ...) ne différera que très légèrement de ce qui était déjà observée lors de l'exploitation du bâtiment de la Caisse d'Epargne.

Seulement le nombre d'activités et leur typologie pourront être différents.

Les activités qui s'implanteront dans les futurs bâtiments ne sont pas connues à ce jour.

L'accès au site restera inchangé, depuis la rue Pierre Fallion. L'aménagement de plusieurs voiries internes permettra la desserte des différents bâtiments d'activités.

Le stationnement sera mis en place pour chaque activité, pour atteindre environ 180 places.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Préalablement au projet, le site fait l'objet d'une cessation d'activité.

Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau.

Indépendamment au projet, les activités qui s'installeront dans les bâtiments pourront faire l'objet d'une procédure au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager puis chaque lot fera l'objet d'un permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	35 129 m <sup>2</sup>
Emprise au sol du bâtiment détruit	4 000 m <sup>2</sup>
Emprise au sol des bâtiments construits	14 040 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue Pierre Faillon  
Rilleux-la-Pape

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 5° 48' 56" 4 Lat. 4° 52' 18" 4

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique les plus proches se situent à environ 1,2 km à l'ouest du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 "Val de Saône Méridional" ainsi que de la ZNIEFF de type 1 "Île Roy" Ces zones correspondent à des milieux aquatiques et humides associés à la Saône, que l'on ne retrouve pas sur le site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est couvert par le Plan environnementale Sonore du Grand Lyon. Un nouveau PPBE de la métropole de Lyon pour a période de 2019-2023 fait l'objet d'une consultation publique pour une période de 2 mois, du 20 janvier 2020 au 20 mars 2020 inclus.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est composée de zones imperméabilisées (bâtiments, stationnements, ...) ainsi que de zones remaniées drainantes, ne permettant pas la stagnation d'eau. Elle se situe hors des zones d'alertes "Zones humides" de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rillieux-la-Pape est concernée par le PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 11 septembre 2012, relatif à l'entreprise Pyragric Industrie, située à environ 400 m au Nord du site d'étude. La commune de Rillieux-la-Pape est concernée par un Plan de Prévention des Risques d'inondations (PPRi) pour le Rhône amont et un PPRi pour le ruisseau du Ravin. Le site n'est concerné par aucun des 2 documents.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude sur la pollution des sols a démontré l'absence de polluants au dessus du seuil réglementaire. Quelques traces d'hydrocarbures sont identifiées dans les remblais, sans risque pour la santé humaine mais nécessitant une évacuation vers une filière adaptée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage" situé 2.1 km au Sud du site d'étude. Ce site à été désigné au titre de la directive Habitat en raison de la présence des forêts de bords de rivières et des milieux humides associés au Rhône. Le site abrite toute une faune visée par la directive Habitats dont six espèces de poissons et le Castor.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucun prélèvement d'eau si ce n'est ceux liés à l'exploitation du site (sanitaires, restauration, ...).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet nécessitera des travaux de terrassement afin d'aménager les différentes plateformes pour l'implantation des diverses activités prévues. Les excédents de matériaux liés à la démolition du bâtiment ont été évacués vers les filières d'élimination et éventuellement de recyclage adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de constructions extérieurs au site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'inscrit dans le tissu urbanisé de la commune de Rillieux-la-Pape, avec d'un côté le bâtiment de la Caisse d'Epargne et de l'autre une friche agricole d'environ 1 ha. Le site ne présente pas d'enjeux hormis celui de la continuité avec la coulée verte à l'Est. Les continuités sont rétablies au sein du projet. Les espaces verts présents sont intégrés pour partie dans le projet de construction, notamment les espaces verts à valoriser inscrits dans le PLU-H du Grand Lyon. Le parc d'activité présentera un aspect végétalisé, avec près de 5 300 m <sup>2</sup> d'espace de pleine terre arboré, soit 15% du terrain. Cette végétalisation de l'espace sera favorable à la faune locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est "Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel Jonage" situé 2.1 km au Sud du site d'étude. Ce site a été désigné au titre de la directive Habitat en raison de la présence des forêts de bords de rivières et des milieux humides associés au Rhône. Le site abrite toute une faune visée par la directive Habitats dont six espèces de poissons et le Castor.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente un double aspect : - au Nord, le bâtiment de la Caisse d'Epargne, avec son accès, ses stationnements, etc. très minéralisé - au Sud, une friche agricole d'environ 1ha, dont l'urbanisation est prévue par le PLU-H du Grand Lyon. Le projet n'entraîne donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 400m de l'entreprise Pyragric Industrie, qui fait l'objet d'un PPRT, mais le site n'est pas concerné par ce document. A noter la présence d'un poste électrique à l'ouest, à environ 50m, mais qui ne présente aucun risque dans le cadre de l'aménagement du site. Le site correspond à une ancienne installation classée pour la protection de l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en zone de sismicité faible. Le site est situé en zone d'aléa faible pour l'exposition au retrait-gonflement des argiles. Le site n'est pas concerné par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est le renouvellement urbain pour la création de 14 000 m <sup>2</sup> de surface d'activité, soit au moins 10 000 m <sup>2</sup> d'emprise au sol supplémentaire, représentant 200 emplois. Le projet n'impliquera qu'une augmentation légère de la fréquentation du site. En effet, le nombre d'employés amenés à travailler sur le site ne devrait pas augmenter sensiblement comparativement à l'ensemble de la zone d'activités.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités susceptibles de s'installer devront maîtriser les nuisances associés. Cependant, les nuisances devraient être sensiblement similaires à celles observées aujourd'hui sur le site. Le site longe la voie ferrée, source de bruit. Les normes acoustiques des nouveaux bâtiments permettront de limiter l'exposition de la population à une source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le cadre urbanisé de la commune de Rillieux-la-Pape, qui génère d'ores et déjà une pollution lumineuse importante. La réhabilitation du site n'entraînera pas d'émissions lumineuses supplémentaires à ce qui est déjà observés.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est un ancien bâtiment d'activité et une friche agricole, relativement éloigné des bâtiments présentant une qualité architecturale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site n'est pas utilisé pour l'exploitation agricole ni forestière. Il s'agit d'un bâtiment d'activité et d'une friche agricole qui ne sont plus exploités.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site ne présente pas d'enjeu vis à vis de la pollution des sols (diagnostic de pollution des sols réalisé en 2017), hormis le traitement des remblais dans une filière adaptée.

Le site présente un enjeu floristique très faible et un enjeu faunistique faible. Les habitats présents sont peu attractifs pour la faune locale et seule la haie présente entre la friche agricole et les espaces artificialisés au nord constitue un enjeu moyen. En effet, cette haie joue le rôle de continuité écologique entre la zone d'activité à l'Est et le cordon boisé à l'Ouest.

Le projet intègre une continuité et a mis en oeuvre la séquence "Eviter, Réduire, Compenser" en modifiant les plans des lots afin de garantir une épaisseur d'espaces verts suffisantes pour le déplacement de la faune. De plus, le site présente un patrimoine arboré qui sera en grande majorité conservé et intégré dans le principe d'aménagement de la zone d'activités. Ce patrimoine sera par ailleurs complété par la plantation d'une centaine d'arbres supplémentaire. A noter que les arbres déjà abattus dans le cadre de la démolition du bâtiment, présentaient un état sanitaire moyen voire mauvais (cf annexe). Cet écrin paysager, compléter de nichoirs, permettra à la faune locale de trouver des sites de nidifications et de nourrissage.

Vis à vis des eaux pluviales, le système de gestion mis en place, avec des noues, favorisera l'infiltration dans le sol tout en participant au cadre paysager et en limitant le ruissellement des eaux en aval hydraulique (voir dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans un secteur déjà urbanisé et répond aux objectifs de la Métropole de Lyon, plus particulièrement de la commune de Rillieux-la-Pape, avec le renouvellement urbain de la zone d'activité de PERICA. La création de nouvelles surfaces d'activités et l'accueil de 200 emplois répond à ces objectifs.

Les enjeux de l'aménagement sont principalement liés à la gestion des eaux pluviales, à la valorisation et au renforcement de la continuité écologique et du patrimoine arboré présent, ainsi qu'à la bonne gestion des remblais pollués par des hydrocarbures, mais respectant les seuils réglementaires vis à vis de la santé humaine.

Certaines futures activités pourront relevées des installations classées pour la protection de l'environnement et feront l'objet d'une procédure spécifique. A ce titre, le présent dossier ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact spécifique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe - Etude de pollution des sols Annexe - Etat phytosanitaire du patrimoine arboré Annexe - Note des enjeux écologiques

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LYON

le, 08.10.2020

Signature



